



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Bienvenue sur AVIS2SANTE !

Merci d'avoir choisi nos services. Vous trouverez ci-dessous les Conditions Générales encadrant l'utilisation gratuite de la plateforme AVIS2SANTE.

PREAMBULE

La Société Avis2sante, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 70.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le numéro SIRET 817 779 796 00017, dont le siège social se situe 203, allée du Cap Marestan, 83140 Six Fours Les Plages (ci-après « AVIS2SANTE »), exploite la PLATEFORME AVIS2SANTE. Cette PLATEFORME comporte plusieurs volets : une partie dédiée à la télémedecine, une partie d'information en matière de santé et une partie sur dédiée à la prise de rendez-vous.

La PLATEFORME AVIS2SANTE a pour but de favoriser l'accès aux soins.

Elle permet aux PROFESSIONNELS et ETABLISSEMENTS DE SANTE ainsi qu'aux associations agréées d'usagers et de patients de publier une information de qualité sur diverses thématiques médicales et de droit des usagers. Pour ce faire, les CONTRIBUTEURS doivent s'inscrire gratuitement sur la PLATEFORME.

La PLATEFORME de télémedecine est accessible aux patients et aux professionnels ayant un compte UTILISATEUR et elle permet la réalisation d'actes de téléconsultation et téléexpertise médicales.

Les contenus à destination du public sont accessibles à titre gratuit et sans inscription aux UTILISATEURS de la PLATEFORME. Pour ce qui est de la consultation des contenus réservés aux PROFESSIONNELS, elle requiert l'inscription gratuite de leur part sur la PLATEFORME.

Outre ces publications, les PROFESSIONNELS et ETABLISSEMENTS DE SANTE peuvent mettre à disposition des agendas en ligne permettant aux PATIENTS de prendre aisément rendez-vous avec eux.

La fourniture de ce service peut mener à la conclusion d'un contrat de soin. Le cas échéant, AVIS2SANTE n'y est pas partie et n'en retire aucune rémunération.

Après que le rendez-vous ait eu lieu, le PATIENT peut éventuellement noter le PROFESSIONNEL ou l'ETABLISSEMENT DE SANTE lui ayant délivré une prestation de soin en laissant un AVIS qui sera anonymisé avant d'être publié, de manière à informer de façon objective et précise les autres UTILISATEURS de la PLATEFORME AVIS2SANTE.

Seuls les MEMBRES bénéficient des services de TELEMEDECINE, d'AGENDA et d'AVIS de la PLATEFORME AVIS2SANTE.

L'accès aux SERVICES PROFESSIONNELS est payant pour les PROFESSIONNELS et ETABLISSEMENTS DE SANTE. Les modalités contractuelles de souscription aux SERVICES PROFESSIONNELS sont prévues dans les

Conditions Générales de Services qu'AVIS2SANTE pourra communiquer à tout PROFESSIONNEL intéressé, sur demande formulée à l'adresse suivante contact@avis2sante.fr

Chaque UTILISATEUR de la PLATEFORME AVIS2SANTE est tenu de respecter les règles ci-après énoncées.

A titre liminaire, AVIS2SANTE tient à rappeler à chaque UTILISATEUR que tout PATIENT a le droit à la plus grande confidentialité en ce qui concerne ses données de santé et plus particulièrement son dossier médical.

A cet égard, l'article L.1110-4 du Code de la santé publique rappelle que : « *Toute personne prise en charge par un professionnel, un établissement, un réseau de santé ou tout autre organisme participant à la prévention et aux soins a droit au respect de sa vie privée et au secret des informations la concernant* ».

AVIS2SANTE met en garde l'ensemble de ses UTILISATEURS sur le fait que l'article 226-13 du Code pénal dispose que : « *La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende* ».

TOUTE UTILISATION EFFECTUEE A QUELQUE TITRE QUE CE SOIT DE LA PLATEFORME AVIS2SANTE IMPLIQUE OBLIGATOIREMENT L'ACCEPTATION SANS RESERVE, PAR L'UTILISATEUR, DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU).

LES PRESENTES CGU SONT CONSULTABLES ET TELECHARGEABLES A PARTIR DE L'ADRESSE URL <https://www.avis2sante.fr/docs/policies-terms.pdf>

ARTICLE 1 Définitions

- « **AGENDA INTERPROFESSIONNEL** » : désigne l'interface permettant à un PROFESSIONNEL DE SANTE ou un ETABLISSEMENT DE SANTE de prendre rendez-vous pour son PATIENT, qui y a préalablement consenti, auprès d'un autre PROFESSIONNEL DE SANTE.
- « **AGENDA PATIENT** » : désigne l'interface permettant au MEMBRE de gérer ses rendez-

vous médicaux pris via la PLATEFORME AVIS2SANTE.

- « **AVIS** » : désigne l'appréciation subjective laissée par un PATIENT au sujet d'un PROFESSIONNEL DE SANTE ou d'un ETABLISSEMENT DE SANTE après avoir reçu une prestation de soin de sa part.
- « **CARTE CPx** » : désigne toute carte électronique individuelle émise, délivrée et gérée par l'Agence des Systèmes d'Information Partagés de santé (ASIP santé) dans le cadre de la transmission électronique de données entre les professionnels de santé pour l'identification de l'émetteur et son authentification. Dans les présentes CGU, ce terme désigne également toute autre carte de la famille CPx comme les Carte Professionnel de Santé (CPS), les Carte de Directeur d'Etablissement (CDE), Carte de Personnel d'Etablissement (CPE) etc.
- « **CHAINE WEB TV** » : désigne l'espace personnel loué par AVIS2SANTE sur la plateforme vidéo VIMEO <https://vimeo.com/> qui héberge et permet de publier les CONTENUS vidéo publiés sur la PLATEFORME AVIS2SANTE. En l'occurrence, la CHAINE WEB TV est la chaîne dont est titulaire AVIS2SANTE sur la plateforme VIMEO : <https://vimeo.com/avis2sante/channels>.
- « **CHAT** » : désigne un outil permettant aux utilisateurs inscrits de communiquer de manière synchronisée.
- « **CONTENUS** » : désigne collectivement les publications et autres documents (y compris des photographies, des vidéos, des podcasts, ou tout autre élément qui ne serait pas un texte) publiés par des PROFESSIONNELS et ETABLISSEMENTS DE SANTE, ou des associations agréées de patients et d'usagers. Ces CONTENUS peuvent être publics et librement consultables par les UTILISATEURS ou bien réservés aux PROFESSIONNELS et par conséquent nécessiter leur authentification.
- « **CONTRIBUTEURS** » : désigne les PROFESSIONNELS et ETABLISSEMENTS DE SANTE ainsi que les associations agréées de patients et d'MEMBRES sur la PLATEFORME,

qui publie des CONTENUS sur la PLATEFORME AVIS2SANTE.

- « **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION** » : désigne les présentes conditions contractuelles encadrant l'utilisation par tout UTILISATEUR de la PLATEFORME AVIS2SANTE.
- « **CONDITIONS GENERALES DE SERVICE** » ou « **CGS** » : désigne le contrat encadrant la souscription et l'utilisation des SERVICES PROFESSIONNELS payants.
- « **DOSSIER PATIENT** » : désigne un répertoire permettant au patient et au médecin de partager de manière sécurisée des pièces médicales et des informations nécessaires à la réalisation de l'acte de TELEMEDECINE sollicité.
- « **ESPACE PRO** » : désigne l'interface propre à un PROFESSIONNEL, regroupant l'ensemble des données qu'il a renseignées le concernant et les CONTENUS qu'il a publiés sur la PLATEFORME AVIS2SANTE.
- « **ESPACE PATIENT** » : désigne l'interface propre à un MEMBRE, regroupant l'ensemble des données qu'il a renseignées le concernant, comme son nom, son identifiant, ses rendez-vous ainsi que l'historique de ses consultations.
- « **ETABLISSEMENT DE SANTE** » : désigne l'ensemble des infrastructures de santé telles que les hôpitaux, les cliniques, les maisons de retraite et les centres de rééducation. Ils sont susceptibles de publier, de proposer des rendez-vous et éventuellement de faire l'objet d'AVIS sur la PLATEFORME AVIS2SANTE.
- « **IDENTIFIANTS** » : désigne l'adresse email et le mot de passe choisis par un MEMBRE, nécessaires à l'accès à « **MON ESPACE** » sur la PLATEFORME AVIS2SANTE.
- « **MEMBRE** » : désigne l'USAGER qui a créé un ESPACE PATIENT sur la PLATEFORME AVIS2SANTE.

- « **MESSAGERIE** » : désigne un outil permettant aux utilisateurs inscrits de communiquer de manière désynchronisée.
- « **MINI-SITE** » : désigne la fiche propre à chaque PROFESSIONNEL DE SANTE et ETABLISSEMENT DE SANTE, rassemblant les informations essentielles pour les UTILISATEURS à son sujet (spécialité, lieu d'exercice...) ainsi que les CONTENUS qu'il a publiés sur la PLATEFORME AVIS2SANTE. Le MINI-SITE est la partie publique d'un ESPACE PRO.
- « **ORDONNANCE** » : désigne le document sur lequel le médecin note sa prescription médicale établie au cours de la téléconsultation ou de la téléexpertise.
- « **PATIENT** » : désigne le MEMBRE ayant pris un rendez-vous médical via la PLATEFORME AVIS2SANTE, susceptible après ce rendez-vous, de déposer un AVIS.
- « **PLATEFORME AVIS2SANTE** ou **PLATEFORME** » : désigne la présente plateforme accessible à l'adresse URL <https://www.avis2sante.fr/>
Les services proposés par la PLATEFORME AVIS2SANTE à ses UTILISATEURS sont notamment les suivants :
 - La création, pour les ETABLISSEMENTS DE SANTE et PROFESSIONNELS DE SANTE, de MINI-SITES ;
 - La publication, pour les ETABLISSEMENTS DE SANTE, PROFESSIONNELS DE SANTE et associations agréées de patients et d'usagers, de CONTENUS sur la PLATEFORME ;
 - La libre consultation par les USAGERS de ces CONTENUS multimédias fiables sur divers sujets médicaux ;
 - Une interface de création et de gestion de son espace pour chaque MEMBRE, lui permettant de prendre des rendez-vous puis de recevoir/déposer des AVIS ;
 - Les SERVICES PROFESSIONNELS, réservés aux ETABLISSEMENTS et PROFESSIONNELS DE SANTE.
- **PROFESSIONNELS** : désigne indistinctement les PROFESSIONNELS DE SANTE, les

ETABLISSEMENTS DE SANTE et/ou les associations agréées d'usagers ou de patients

- « **PROFESSIONNELS DE SANTE** » : désigne l'ensemble des personnes physiques prestataires de santé (spécialistes médicaux, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers...).
- « **SERVICES** » : désigne l'ensemble des services et fonctionnalités proposés sur la PLATEFORME AVIS2SANTE.
- « **SERVICES PROFESSIONNELS** » : désigne les SERVICES payants fournis aux seuls PROFESSIONNELS et ETABLISSEMENT DE SANTE, et notamment :
 - La mise à disposition d'une messagerie sécurisée pour professionnels de santé (MediMail);
 - La mise à disposition d'un agenda et d'une technologie permettant aux PROFESSIONNELS et ETABLISSEMENTS DE SANTE de bénéficier d'un agenda professionnel par lequel des PATIENTS pourront prendre rendez-vous ;
 - La mise à disposition de la technologie permettant à un PROFESSIONNEL ou à un ETABLISSEMENT DE SANTE de se connecter de manière sécurisée en s'identifiant au moyen de sa CARTE CPx ;
 - Un service optionnel de secrétariat médical à distance.

La souscription et l'utilisation de ces SERVICES PROFESSIONNELS sont encadrées par les CGS.

- « **TELECONSULTATION** » désigne l'acte qui a pour objet de permettre à un professionnel médical de donner une consultation à distance à un patient. Un professionnel de santé peut être présent auprès du patient et, le cas échéant, assister le professionnel médical au cours de la téléconsultation. Les psychologues mentionnés à l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social peuvent également être présents auprès du patient.
- « **TELEEXPERTISE** » désigne l'acte qui a pour objet de permettre à un professionnel médical de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux en raison de leurs formations ou de leurs compétences particulières, sur la base des informations médicales liées à la prise en charge d'un patient.
- « **TELEMEDECINE** » : désigne l'ensemble des actes au sens du Décret n° 2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine. « Art.R.

6316-1.-Relèvent de la télémédecine définie à l'article L. 6316-1 les actes médicaux, réalisés à distance, au moyen d'un dispositif utilisant les technologies de l'information et de la communication.

- « **TELESURVEILLANCE** » médicale désigne l'acte qui a pour objet de permettre à un professionnel médical d'interpréter à distance les données nécessaires au suivi médical d'un patient et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la prise en charge de ce patient. L'enregistrement et la transmission des données peuvent être automatisés ou réalisés par le patient lui-même ou par un professionnel de santé.
- « **THEMATIQUE** » : **sujet** médical, sanitaire **précis** intéressant les usagers, auquel se rattache un certain nombre de CONTENUS multimédias différents.
- « **USAGER** » : personne physique, inscrite ou non, qui n'est pas un PROFESSIONNEL ou un ETABLISSEMENT DE SANTE, utilisant la PLATEFORME. En s'inscrivant, l'USAGER pourra prendre des rendez-vous et noter les prestations reçues.
- « **UTILISATEUR** » : désigne toute personne qui navigue sur la PLATEFORME AVIS2SANTE, ce qui comprend notamment les USAGERS, les PROFESSIONNELS et ETABLISSEMENTS DE SANTE, les associations et patients ou d'usagers, ainsi que les simples internautes.
- « **WEBAPPEL ou VISIO** » : désigne un outil permettant aux utilisateurs inscrits de communiquer de manière synchronisée avec visualisation

ARTICLE 2. CLARTE ET TRANSPARENCE DE LA PLATEFORME

AVIS2SANTE a vocation à améliorer l'accès aux soins en fournissant tant aux PROFESSIONNELS qu'aux USAGERS une PLATEFORME leur permettant d'échanger et d'être réuni autour d'une PLATEFORME respectueuse du parcours de soin.

AVIS2SANTE agit donc de manière neutre, en tant que tiers de confiance et tiers technologique.

A cet égard, AVIS2SANTE s'engage à informer les UTILISATEURS des critères déterminant le classement des PROFESSIONNELS et des CONTENUS présentés à l'UTILISATEUR lorsque ce dernier utilise le moteur de recherche de la PLATEFORME (cf. notamment l'article 5 des présentes CGU).

Par ailleurs, AVIS2SANTE n'entretient aucun lien capitalistique ou une quelconque dépendance juridique avec un des PROFESSIONNELS référencés sur la PLATEFORME.

AVIS2SANTE n'est rémunérée que par les PROFESSIONNELS ayant souhaité souscrire aux SERVICES PROFESSIONNELS, qui sont payants et optionnels.

Pour connaître l'origine du projet AVIS2SANTE, et l'identité de ses fondateurs, tout utilisateur est invité à consulter l'onglet prévu à cet effet : <https://www.avis2sante.fr/qui-sommes-nous>.

ARTICLE 3 OBJET

Les présentes CGU ont pour objet de régir l'utilisation de la PLATEFORME AVIS2SANTE par les UTILISATEURS.

Tout UTILISATEUR de la PLATEFORME reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGU et les accepter sans réserve.

ARTICLE 4 ESPACE PROFESSIONNEL

La PLATEFORME permet aux PROFESSIONNELS de créer ESPACE PRO, via l'onglet dédié sur la PLATEFORME AVIS2SANTE.

L'ESPACE PROFESSIONNEL permet aux PROFESSIONNELS de réaliser des actes de TELECONSULTATION, TELEEXPERTISE et TELESURVEILLANCE, publier gratuitement des CONTENUS sur la PLATEFORME, selon le domaine de spécialité de chaque CONTRIBUTEUR. Il permet également de consulter les CONTENUS réservés aux professionnels.

Les SERVICES PROFESSIONNELS proposés par la PLATEFORME AVIS2SANTE aux ETABLISSEMENTS DE SANTE et PROFESSIONNELS DE SANTE, est encadrée par les Conditions Générales de service qu'AVIS2SANTE pourra communiquer à tout PROFESSIONNEL intéressé, sur demande formulée à l'adresse : contact@avis2sante.fr

4.1 Comment créer un ESPACE PRO ?

La création d'un ESPACE PRO sur la PLATEFORME AVIS2SANTE passe par une inscription gratuite.

L'identification du PROFESSIONNEL lors de la création de son ESPACE PRO doit permettre à la PLATEFORME AVIS2SANTE de s'assurer de l'identité et de la qualification du CONTRIBUTEUR, afin de garantir à ses UTILISATEURS un CONTENU de qualité.

Pour ouvrir un ESPACE PRO, chaque **PROFESSIONNEL DE SANTÉ** doit fournir les informations suivantes :

- La Profession*
- La civilité*
- Les nom et prénom*
- Le numéro de téléphone portable*
- Les titres et mentions autorisés par le CNOM ou autre Ordre*
- La spécialité*
- Le numéro de RPPS* (obligatoire pour Médecins, Chirurgiens-Dentistes, Sages-femmes, Pharmaciens)
- Le département d'inscription*
- L'adresse d'exercice*
- Le numéro de téléphone professionnel*
- L'adresse e-mail*
- Le mot de passe (et confirmation) comprenant 8 caractères dont des lettres en majuscule/minuscule, des chiffres et des caractères spéciaux*
- Une pièce d'identité si authentification sans carte CPx*

Pour ouvrir un ESPACE PRO, chaque **ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ** doit fournir les informations suivantes :

- Le nom de l'établissement*
- Le secteur*
- Le statut juridique*
- Le numéro FINESS*
- L'adresse de l'établissement*
- Le numéro de téléphone professionnel*
- Le numéro de téléphone portable du contact*
- L'adresse e-mail*
- Le mot de passe (et confirmation) comprenant 8 caractères dont des lettres en majuscule/minuscule, des chiffres et des caractères spéciaux*
- Une lettre d'engagement si authentification sans carte CPx*

Pour ouvrir un ESPACE PRO, chaque **association agréée de patients et d'usagers** doit fournir les informations suivantes :

- Le nom de l'association*
- Le secteur*
- Le statut juridique*
- Le nom du Président*

- L'adresse de l'association*
- Le numéro de téléphone*
- Les nom et prénom, l'adresse et numéro de téléphone portable du contact*
- L'adresse e-mail*
- Le mot de passe (et confirmation) comprenant 8 caractères dont des lettres en majuscule/minuscule, des chiffres et des caractères spéciaux*
- Une lettre d'engagement*

Les champs marqués d'un astérisque doivent obligatoirement être remplis afin que l'inscription puisse être validée.

Lors de la création d'un ESPACE PRO, la vérification de l'identité sera spécifique à chaque type de CONTRIBUTEUR :

- Les associations agréées d'usagers ou de patients devront fournir cumulativement :
 - un identifiant et un mot de passe ;
 - une lettre d'engagement du directeur de l'association.
- Les PROFESSIONNELS et ETABLISSEMENTS DE SANTE devront quant à eux s'authentifier grâce à leur CARTE CPx, la PLATEFORME AVIS2SANTE bénéficiant d'une licence de diffusion des logiciels API-CPS, ou bien via OTP (*one-time-password*).

Afin d'être en mesure de soumettre son formulaire d'inscription, le CONTRIBUTEUR doit cocher la case valant attestation de sa part d'avoir pris connaissance et d'accepter les présentes CGU et cocher la case « **je ne suis pas un robot** », la politique de confidentialité et les conditions d'utilisation du reCaptcha sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://www.google.com/intl/en/policies/>

Le PROFESSIONNEL, entièrement responsable des informations qu'il fournit à AVIS2SANTE, garantit leur exactitude et s'engage à communiquer toute mise à jour.

Après avoir rempli et validé ce formulaire, le PROFESSIONNEL recevra un email de confirmation de la part d'AVIS2SANTE, comportant un lien qui lui permettra d'activer son ESPACE PRO.

Ses données seront alors enregistrées dans la base de données de la PLATEFORME.

AVIS2SANTE se réserve le droit discrétionnaire de refuser l'inscription d'un CONTRIBUTEUR qui ne respecterait pas les présentes CGU ou qui aurait été

précédemment désinscrit de la PLATEFORME AVIS2SANTE et ce, sans qu'il ne soit possible d'engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit.

4.2 Comment gérer son ESPACE PRO ?

Il appartient au PROFESSIONNEL d'assurer la confidentialité de ses IDENTIFIANTS. Toute connexion aux ESPACES PRO sera présumée avoir été faite par le PROFESSIONNEL lui-même. A ce titre, il sera responsable de toute action effectuée par l'intermédiaire de son ESPACE PRO.

En cas d'atteinte à l'utilisation de son ESPACE PRO ou de suspicion d'une utilisation frauduleuse, le PROFESSIONNEL s'engage à contacter AVIS2SANTE dans les plus brefs délais à : Assistance Technique tél. 06 38 54 29 44 ou par mail à l'adresse suivante : assistance@avis2sante.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 203, allée du Cap Marestan, 83 140 Six Fours Les Plages ou par téléphone.

Les informations renseignées lors de l'inscription permettent la création des MINI-SITES pour les PROFESSIONNELS et ETABLISSEMENTS DE SANTE. Les MINI-SITES rassemblent les informations essentielles pour les UTILISATEURS et sont liés aux CONTENUS rendus publics par le PROFESSIONNEL.

Seuls les PROFESSIONNELS pourront être CONTRIBUTEURS et seront en mesure de publier des CONTENUS.

En cas de méconnaissance des présentes CGU ou de l'obligation générale de loyauté, AVIS2SANTE se réserve le droit discrétionnaire de suspendre ou supprimer l'ESPACE PRO de la PLATEFORME AVIS2SANTE, et ce sans préavis.

4.3 Comment supprimer son ESPACE PRO ?

Le PROFESSIONNEL est libre, à tout moment, de supprimer son ESPACE PRO **selon les modalités suivantes** :

- à partir de l'onglet « Désactiver mon compte » dans le menu à gauche sur « Mon Espace Pro »
- par téléphone en appelant l'Assistance Technique au n° tél. 06 38 54 29 44
- par mail à l'adresse suivante : assistance@avis2sante.fr
- par courrier à l'adresse suivante : 203, allée du Cap Marestan, 83 140 Six Fours Les Plages

Son MINI-SITE sera alors supprimé de la PLATEFORME AVIS2SANTE en même temps que son ESPACE PRO, dans un délai de :

- instantanément si via l'onglet « Désactiver mon compte » dans le menu à gauche sur « Mon Espace Pro »
- dans un délai de 72 heures si via l'envoi d'un mail à assistance@avis2sante.fr
- dans un délai de 72 heures dès la réception du courrier si envoyé par la Poste à l'adresse suivante : 203, allée du Cap Marestan, 83 140 Six Fours Les Plages

Les AVIS liés seront également supprimés.

Les CONTENUS publiés sur la PLATEFORME AVIS2SANTE resteront néanmoins en ligne, sauf volonté contraire du CONTRIBUTEUR expressément signalée à AVIS2SANTE par mail envoyé à l'adresse : assistance@avis2sante.fr

En tout état de cause, AVIS2SANTE conservera les informations nécessaires à identifier et contacter l'auteur des CONTENUS en cas de nécessité, conformément à ses obligations légales.

Les autres données liées à cet ESPACE PRO seront supprimées dans un délai de 72 heures.

ARTICLE 5 ESPACE PATIENT

Seules les personnes physiques majeures et capables ou disposant d'une autorisation de leurs représentants légaux peuvent accéder à la PLATEFORME AVIS2SANTE.

Tous les services proposés aux USAGERS par la PLATEFORME AVIS2SANTE le sont à titre gratuit.

5.1 Comment créer son ESPACE PATIENT ?

L'USAGER doit s'inscrire gratuitement afin de créer son ESPACE PATIENT sur la PLATEFORME AVIS2SANTE.

L'inscription implique de fournir un certain nombre d'informations, et notamment :

- Le sexe*
- Les nom et prénom*
- La date de naissance*
- Le nom d'utilisateur*
- Le numéro d'assuré*
- L'adresse*
- Le numéro de téléphone portable*
- L'adresse e-mail*

-Le mot de passe (et confirmation comprenant au minimum 8 caractères dont des lettres en majuscules/minuscules, des chiffres et des caractères spéciaux*

-Le consentement à la Télémédecine*

-Si il est en ALD

-Si il est en EHPAD

-L'acceptation à la création de son dossier patient, à la télétransmission de pièces médicales et à la télétransmission de l'ordonnance.

Les champs marqués d'un astérisque doivent obligatoirement être remplis afin que l'inscription puisse être validée.

Afin d'être en mesure de soumettre son formulaire, l'USAGER doit cocher la case valant attestation de sa part d'avoir pris connaissance et d'accepter sans réserves les présentes CGU et cocher la case « **je ne suis pas un robot** », la politique de confidentialité et les conditions d'utilisation du reCaptcha sont disponibles à l'adresse <https://www.google.com/intl/en/policies/> suivante :

Le MEMBRE pourra modifier ses informations à tout moment, librement et sans contrôle de la part d'AVIS2SANTE.

Le MEMBRE, entièrement responsable des informations et IDENTIFIANTS qu'il fournit à AVIS2SANTE, garantit que les informations renseignées sont exactes, actualisées, et qu'elles ne violent pas les droits de personnes tierces. Le MEMBRE s'engage à communiquer à AVIS2SANTE toute mise à jour nécessaire des données communiquées lors de son inscription.

Après avoir rempli et validé ce formulaire en ligne, le MEMBRE recevra un mail de confirmation de la part d'AVIS2SANTE, comportant un lien qui lui permettra d'activer son ESPACE PATIENT.

Les données qu'il a fournies seront alors enregistrées sur la base de données de la PLATEFORME.

AVIS2SANTE se réserve le droit discrétionnaire de refuser l'inscription d'une personne qui ne respecterait pas les présentes CGU ou qui aurait été précédemment désinscrite de la PLATEFORME AVIS2SANTE et ce, sans qu'il soit possible d'engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit.

5.2 Comment gérer son ESPACE PATIENT ?

Il appartient aux MEMBRES d'assurer la confidentialité de leurs IDENTIFIANTS. Toute connexion à un ESPACE PATIENT sera présumée avoir été faite par le titulaire de l'ESPACE PATIENT en question lui-même. A ce titre, le MEMBRE sera responsable de toute action effectuée par l'intermédiaire de son ESPACE PATIENT.

En cas d'atteinte à l'utilisation de ses IDENTIFIANTS ou de suspicion d'une telle utilisation, le MEMBRE s'engage à contacter AVIS2SANTE dans les meilleurs délais selon les modalités suivantes :

- par téléphone en appelant l'Assistance Technique au n° tél. 06 38 54 29 44
- par mail à l'adresse suivante : assistance@avis2sante.fr
- par courrier à l'adresse suivante : 203, allée du Cap Marestan, 83 140 Six Fours Les Plages

En cas de méconnaissance des présentes CGU ou de l'obligation générale de loyauté, AVIS2SANTE se réserve le droit discrétionnaire de suspendre ou supprimer l'ESPACE PATIENT en question, et ce sans préavis.

5.3 Comment supprimer son ESPACE PATIENT ?

Le MEMBRE est libre, à tout moment, de supprimer son ESPACE PATIENT **selon les modalités suivantes** :

- à partir de l'onglet « Désactiver mon compte » dans le menu à gauche sur « Mon Espace Patient »
- par téléphone en appelant l'Assistance Technique au n° tél. 06 38 54 29 44
- par mail à l'adresse suivante : assistance@avis2sante.fr
- par courrier à l'adresse suivante : 203, allée du Cap Marestan, 83 140 Six Fours Les Plages

Les informations le concernant seront alors supprimées de la PLATEFORME AVIS2SANTE dans un délai de :

- instantanément si via l'onglet « Désactiver mon compte » dans le menu à gauche sur « Mon Espace Patient »
- dans un délai de 72 heures si via l'envoi d'un mail à assistance@avis2sante.fr
- dans un délai de 72 heures dès la réception du courrier si envoyé par la Poste à l'adresse suivante : 203, allée du Cap Marestan, 83 140 Six Fours Les Plages

Les AVIS publiés resteront néanmoins en ligne sur la PLATEFORME, sauf volonté contraire du PATIENT expressément signalée à AVIS2SANTE.

Conformément à la Loi pour une République numérique (n° 2016/1321 du 7 octobre 2016), AVIS2SANTE

permettra aux USAGERS qui le souhaitent, à partir du 25 Mai 2018, de recevoir ou de transmettre à un autre responsable de traitement les données qui lui ont été fournies les concernant, dans un format structuré et couramment utilisé et lisible par machine. A ce titre, AVIS2SANTE pourra gratuitement :

- Transmettre tout fichier qui aurait été communiqué par un USAGER ;
- Communiquer toutes les données résultant de l'utilisation par l'USAGER de la PLATEFORME et de son ESPACE PATIENT (à l'exception des données ayant fait l'objet d'un enrichissement).
- L'ensemble des données à caractère personnel le concernant.

ARTICLE 6 SERVICES - Que puis-je faire grâce à la PLATEFORME AVIS2SANTE ?

6.1 SERVICES offerts a tout UTILISATEUR

Tout UTILISATEUR peut accéder gratuitement aux CONTENUS publiés sur la PLATEFORME AVIS2SANTE par les CONTRIBUTEURS et ce de manière illimitée. Pour ce faire, l'UTILISATEUR dispose d'un moteur de recherche pouvant lui permettre d'accéder à différents types de CONTENUS (« droit des usagers » ou « santé et médecine », « article » ou « vidéo », ainsi que des propositions de pathologies, spécialités médicales de parties du corps, etc) ou à une liste de PROFESSIONNELS et ETABLISSEMENTS DE SANTE.

En absence de mots clés saisis par l'UTILISATEUR, les résultats de la recherche apparaissent par défaut en ordre antéchronologique. L'utilisateur pourra ensuite sélectionner deux critères au choix :

- les derniers CONTENUS publiés
- les CONTENUS les plus vus

En cas de saisine de mots clés saisis (le nom d'un professionnel ou d'un établissement, une spécialité, une pathologie, un examen ou un lieu) par l'UTILISATEUR, les résultats de la recherche apparaissent par défaut selon le critère de pertinence.

Selon ce critère de pertinence, sont affichés les résultats présentant dans leurs tags, leur titre ou leur contenu le plus de liens avec les mots clés utilisés. Les CONTENUS sont ensuite par défaut classés selon l'ordre antéchronologique. Si l'UTILISATEUR le souhaite, il peut choisir de se voir présenter les CONTENUS en fonction :

- des derniers CONTENUS publiés
- des CONTENUS les plus vus

Pour mieux restreindre la recherche L'UTILISATEUR pourra filtrer les contenus par :

- Articles ou vidéo
- Santé & médecine ou droit des usagers
- Examens et techniques
- Langues et sous-titrage
- Parties du corps
- Pathologies & symptômes
- Spécialités médicales
- Termes génériques
- Grand public ou professionnel

Les UTILISATEURS peuvent également consulter les informations concernant les PROFESSIONNELS DE SANTE, et les ETABLISSEMENTS DE SANTE sur leur MINI-SITE, qui regroupe leurs coordonnées, leurs domaines de compétence, etc.

Les informations concernant les PROFESSIONNELS DE SANTE ainsi que les ETABLISSEMENTS DE SANTE sont accessibles pour les UTILISATEURS via un moteur de recherche qui leur permet de rechercher le PROFESSIONNEL de leur choix en entrant les mots clés de leur choix en fonction de différents critères :

- Le nom d'un professionnel ou d'un établissement
- La spécialité
- La pathologie ou l'examen
- Le lieu (champ dépendant de la spécialité)

Les résultats affichés présentent les PROFESSIONNELS selon le critère de pertinence en fonction des mots clés saisis.

De manière plus précise, l'ordre des PROFESSIONNELS qui est fourni suite à une recherche est déterminé en fonction de :

1. Si l'UTILISATEUR a renseigné comme mot clé dans le moteur de recherche le nom d'un PROFESSIONNEL : du nombre d'éléments dans la description du PROFESSIONNEL ou de l'ETABLISSEMENT DE SANTE qui correspondent aux mots clés recherchés.
2. Si l'UTILISATEUR a renseigné comme mot clé dans le moteur de recherche une pathologie ou une spécialité médicale : les PROFESSIONNELS ayant renseigné cette spécialité ou cette pathologie dans leur description.
3. Si l'UTILISATEUR a renseigné comme mot clé dans le moteur de recherche un lieu, ce champ étant dépendant de la spécialité : lui sont présentés les PROFESSIONNELS en rapport avec la spécialité recherchée et en proximité

du lieu recherché (du plus proche au plus lointain).

→ Si plusieurs PROFESSIONNELS remplissent de manière égale tous les critères leur ordre d'affichage sera antéchronologique, en fonction de la date de mise à jour du profil.

Une fois que la liste des PROFESSIONNELS répondant aux critères renseignés est présentée à l'UTILISATEUR, celui-ci peut cliquer sur le nom des PROFESSIONNELS présentés pour avoir accès à leur MINI-SITE.

6.2 SERVICES PROPOSES AUX PROFESSIONNELS

- Création de MINI-SITE

Chaque PROFESSIONNEL DE SANTÉ, en se créant un COMPTE PROFESSIONNEL, pourra bénéficier d'un MINI-SITE, qui est la face publique de son ESPACE PRO. Il pourra librement y informer les UTILISATEURS des informations le concernant et notamment :

- la photo du profil
- les nom et prénom
- la spécialité principale
- les modes paiement accepté : espèces, CB, chèque
- les prix minimal et maximal pratiqués
- les secteurs 1, 2, 3
- les honoraires sans dépassement, avec dépassement, libre, contrat d'accès aux soins
- la description de la spécialité pratiquée
- les titres et mentions autorisés par le CNOM
- les qualifications
- les publications scientifiques et les éventuels liens d'intérêt
- les pathologies traitées
- les autres spécialités
- les langues parlées et les niveaux
- l'appartenance à une société savante
- le site web personnel
- les début et fin des congés
- la présence d'un remplaçant pendant les congés
- le mode d'exercice : libéral ou salarié
- l'acceptation de la carte vitale
- la pratique du Tiers Payant
- les lieux d'exercice
- les adresses
- la localisation sur une carte
- les moyens de transport pour rejoindre ces lieux
- l'URL des lieux d'exercice
- les photos
- les équipements
- les horaires d'ouverture
- la vidéo surveillance

- l'accès pour les personnes à mobilité réduite
- les avis et notes de patients vérifiés si l'option gratuite est souscrite
- le nombre de CONTENUS publiés, le nombre de fois où ces CONTENUS ont été consultés contenus multimédia publiés

Chaque ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ, en se créant un COMPTE PROFESSIONNEL, pourra bénéficier d'un MINI-SITE, qui est la face publique de son ESPACE PRO. Il pourra librement y informer les UTILISATEURS des informations le concernant et notamment :

- le logo ou photo du profil
- le nom
- la description de la structure
- les modes paiement accepté : espèces, CB, chèque
- les secteurs
- le statut juridique
- les pathologies traitées
- les langues parlées et les niveaux
- la capacité en lits et places
- les certifications HAS
- les indicateurs de Qualité
- les services d'urgence
- l'appartenance à une société savante
- le site web professionnel
- l'acceptation de la carte vitale
- la pratique du Tiers Payant
- les lieux d'exercice
- les adresses
- la localisation sur une carte
- les moyens de transport pour rejoindre ces lieux
- l'URL des lieux d'exercice
- les photos
- les équipements
- les horaires d'ouverture
- la vidéo surveillance
- l'accès pour les personnes à mobilité réduite
- les avis et notes de patients vérifiés si l'option gratuite est souscrite
- le nombre de CONTENUS publiés, le nombre de fois où ces CONTENUS ont été consultés contenus multimédia publiés

- Publication de CONTENUS

Les ETABLISSEMENTS et PROFESSIONNELS DE SANTE peuvent publier sur la PLATEFORME AVIS2SANTE des CONTENUS écrits ou multimédia sur des thématiques médicales et sanitaires, selon leur champ de compétence.

Les associations agréées de patients et d'usagers peuvent quant à elles publier des informations concernant les droits des usagers.

Les CONTENUS font l'objet d'un double référencement sur la PLATEFORME :

- D'une part, ils apparaissent sur la page consacrée à leur auteur, par ordre antéchronologique de publication.
- D'autre part, ils sont regroupés par THEMATIQUES, et référencés dans chacune selon deux critères au choix :
 - les derniers contenus publiés
 - les contenus plus vus

Les CONTRIBUTEURS peuvent choisir de permettre à tout UTILISATEUR de consulter leur publication, ou de la réserver aux autres CONTRIBUTEURS en tant que PROFESSIONNELS.

La PLATEFORME permet également aux PROFESSIONNELS de consulter des CONTENUS qui leur sont réservés, et qui ne peuvent par conséquent être lus ou visionnés par les UTILISATEURS.

Chaque page consacrée à un CONTRIBUTEUR indique le nombre de ses publications de CONTENUS, le nombre de fois où chacun de ses CONTENUS a été consulté.

- Publication de CONTENUS vidéos sur la CHAINE WEB TV

Le CONTRIBUTEUR est clairement informé du fait que la publication des CONTENUS vidéos sera faite sur la CHAINE WEB TV, qui est la chaîne personnelle d'AVIS2SANTE, hébergée sur la plateforme VIMEO.

Les CONTRIBUTEURS sont clairement informés du fait qu'il s'agit d'une chaîne web « privée ». Ainsi, si les CONTENUS vidéo des CONTRIBUTEURS sont publiés via la PLATEFORME, **ils sont hébergés sur VIMEO mais ne sont accessibles que sur la PLATEFORME AVIS2SANTE.**

En tout état de cause, il est rappelé que toute publication d'un CONTENU vidéo sur la CHAINE WEB TV par le CONTRIBUTEUR impliquera que ce dernier cède à titre gratuit à AVIS2SANTE une licence incluant les droits de représentation, d'adaptation et de diffusion portant sur le CONTENU qu'il publie. Cette licence est consentie pour une diffusion numérique via la CHAINE WEB TV, pour la durée de l'utilisation de la PLATEFORME AVIS2SANTE et pour le Monde entier, le CONTRIBUTEUR étant libre de solliciter à tout moment la suppression de ses CONTENUS publiés suivant la procédure prévue à l'article 4.3. des présentes.

Néanmoins, cette licence sur le CONTENU ne comporte pas de droit d'exploitation commerciale du CONTENU. Par conséquent, AVIS2SANTE ne pourra pas sous-lLicencier, de manière payante, la licence qui lui a été accordée sur le CONTENU publié sur la CHAINE WEB TV.

Lorsqu'il publiera un CONTENU vidéo, le CONTRIBUTEUR devra choisir s'il préfère publier son CONTENU de manière publique, ou uniquement auprès des autres PROFESSIONNELS.

- Si le CONTRIBUTEUR choisit de publier son CONTENU auprès du « Grand public », le CONTENU sera accessible de n'importe quel UTILISATEUR de la PLATEFORME AVIS2SANTE. Toutefois, le CONTENU ne sera pas accessible depuis le moteur de recherche de VIMEO, accessible ici : <https://vimeo.com/>. Ainsi, lorsqu'il choisit de publier un CONTENU vidéo par l'intermédiaire de la PLATEFORME en choisissant le critère de publication « Grand public », le CONTRIBUTEUR est clairement informé du fait que seuls les UTILISATEURS de la PLATEFORME AVIS2SANTE pourront consulter son CONTENU.
- Si le CONTRIBUTEUR choisit de publier son CONTENU uniquement auprès des « Professionnels », seuls les PROFESSIONNELS identifiés grâce à une authentification forte pourront avoir accès aux CONTENUS vidéos, via la PLATEFORME AVIS2SANTE. En choisissant ce paramètre de publication, le CONTRIBUTEUR s'assure de publier de manière restreinte son CONTENU.

Le CONTRIBUTEUR est informé que dans l'hypothèse où, AVIS2SANTE tirerait des revenus de la CHAINE WEB TV (revenus publicitaires notamment), ces revenus publicitaires ne sauront être directement attribués à la prétendue qualité des CONTENUS publiés. De surcroît, le coût de la location de la CHAINE WEB TV étant supportée par AVIS2SANTE, le CONTRIBUTEUR renonce à se prévaloir des revenus publicitaires liés de manière directe ou indirecte à la CHAINE WEB TV sur laquelle est publié son CONTENU.

Le CONTRIBUTEUR garantit qu'il est propriétaire ou titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la publication de son

CONTENU vidéo sur la PLATEFORME et la CHAINE WEB TV.

Les CONTENUS qui sont publiés via la CHAINE WEB TV sont exclusivement destinés à une utilisation et à un visionnage dans la sphère privée. Le CONTRIBUTEUR renonce à se prévaloir d'un droit d'artiste interprète sur le CONTENU qu'il diffuse sur la CHAINE WEB TV, et garantit à AVIS2SANTE qu'il a obtenu :

- Une cession des droits d'image des personnes apparaissant dans le CONTENU ;
- Une autorisation de diffusion du CONTENU sur la CHAINE WEB TV.

de l'ensemble des personnes pouvant être identifiées dans les CONTENUS diffusés par ses soins.

Si, après sa publication, le CONTRIBUTEUR souhaite que son CONTENU soit retiré de la CHAINE WEB TV par AVIS2SANTE, il pourra en faire la demande en écrivant à l'adresse suivante : assistance@avis2sante.fr en fournissant expressément l'adresse URL de publication du CONTENU à retirer, ou il pourra le faire lui-même, à partir de son ESPACE PRO.

L'inscription gratuite permet aux PROFESSIONNELS de déposer des demandes de TELEEXPERTISE, solliciter un professionnel pour une TELECONSULTATION, envoyer des données à étudier à un PROFESSIONNEL dans le cadre de la TELESURVEILLANCE, prendre un rendez-vous via l'AGENDA ou via la MESSAGERIE.

6.3 SERVICES PROFESSIONNELS (PAYANTS)

La PLATEFORME AVIS2SANTE propose également aux PROFESSIONNELS et ETABLISSEMENTS DE SANTE des SERVICES PROFESSIONNELS.

Parmi ces SERVICES PROFESSIONNELS, AVIS2SANTE propose notamment :

- La mise à disposition d'une plateforme de télémédecine permettant la réalisation d'actes de téléconsultation, téléexpertise et télésurveillance.
- La mise à disposition d'une messagerie sécurisée pour professionnels de santé (MediMail) ;
- La mise à disposition d'un agenda et d'une fonctionnalité permettant aux PROFESSIONNELS et ETABLISSEMENTS DE SANTE de bénéficier d'un agenda professionnel par

lequel des PATIENTS pourront prendre rendez-vous ;

- La mise à disposition de la technologie permettant à un PROFESSIONNEL ou à un ETABLISSEMENT DE SANTE de se connecter de manière sécurisée en s'identifiant au moyen de sa CARTE CPx ;
- Un service optionnel de secrétariat médical à distance.

AVIS2SANTE ne propose pas aux PROFESSIONNELS d'offre payante leur permettant d'être mieux référencés dans les résultats de recherche fournis par les moteurs de recherche.

Pour souscrire à ces SERVICES PROFESSIONNELS, le PROFESSIONNEL doit se créer un **ESPACE PRO** et aller dans l'onglet « **Gérer mon abonnement** » afin que lui soient présentées les conditions contractuelles et financières de la souscription à ces SERVICES PROFESSIONNELS.

6.4 SERVICES RESERVES AUX MEMBRES

En ouvrant un ESPACE PATIENT, un MEMBRE aura accès à un compte personnel, lui permettant notamment de téléconsulter un médecin, prendre des rendez-vous auprès de PROFESSIONNELS et ETABLISSEMENTS DE SANTE mais aussi de bénéficier d'une interface contenant les données qu'il aura renseignées ainsi que le listing de l'ensemble des CONTENUS qu'il a précédemment consultés.

6.4.1 Téléconsultation

Un USAGER ne peut téléconsulter un médecin s'il n'est pas MEMBRE.

6.4.2 Téléexpertise

Un PROFESSIONNEL ne peut déposer une demande de téléexpertise ni solliciter un médecin s'il n'est pas MEMBRE.

6.4.3 Télésurveillance

Un PROFESSIONNEL ne peut transmettre ni recevoir des données de santé via un dispositif médical communicant s'il n'est pas MEMBRE.

6.4.4 Prise de rendez-vous

Un USAGER ne peut prendre rendez-vous auprès d'un PROFESSIONNEL DE SANTE ou D'UN ETABLISSEMENT DE SANTE s'il n'est pas MEMBRE.

6.4.5 Dépôts d'AVIS

Les PROFESSIONNELS et ETABLISSEMENTS DE SANTE peuvent choisir de permettre ou non à leurs PATIENTS de laisser sur la PLATEFORME un AVIS sur leur ressenti concernant la prestation et l'accueil qu'ils ont reçu.

S'ils l'autorisent, dans les trente jours suivant le rendez-vous pris via la PLATEFORME, tout PATIENT peut déposer un AVIS sur la prestation dont il a bénéficié. L'AVIS consiste dans une série de notes variant entre 1 (mauvais) et 5 (très bien).

Concernant les PROFESSIONNELS DE SANTE, cinq notes sont attribuées pour les items suivants :

- Qualité de l'accueil ;
- Respect des horaires ;
- Respect de la confidentialité ;
- Qualité et exhaustivité de l'information ;
- Qualité générale de la prise en charge.

Pour ce qui est des ETABLISSEMENTS DE SANTE, les cinq objets de notation sont :

- Qualité de l'accueil ;
- Confort ;
- Respect de la confidentialité ;
- Qualité et exhaustivité de l'information ;
- Qualité générale de la prise en charge.

Il est ici précisé que cet AVIS a pour but de restituer une appréciation strictement subjective du PATIENT, qui n'engage que son auteur, sur différents aspects de la prestation qui lui a été fournie. L'AVIS porte sur tous les aspects du service rendu par un PROFESSIONNEL et non seulement sur la prestation de soin en elle-même, que seul un professionnel spécialisé est véritablement à même d'évaluer de manière objective au regard de l'état de l'art. Ainsi, l'AVIS porte aussi bien sur le confort du cabinet et la qualité de l'accueil que sur le respect de la confidentialité.

Une fenêtre de confirmation permettra au PATIENT de valider la publication de cet AVIS, qui ne pourra pas être retiré par la suite.

Le PATIENT ne dispose d'aucun espace d'expression libre sur la PLATEFORME AVIS2SANTE au regard de la prestation reçue.

Chaque PATIENT qui laisse un AVIS atteste :

- avoir vécu personnellement l'expérience médicale évaluée ;
- n'avoir aucun lien avec l'objet évalué et aucun intérêt propre dans cette évaluation.

Si le PATIENT ne se présente pas au rendez-vous fixé via la PLATEFORME, l'ETABLISSEMENT ou le PROFESSIONNEL DE SANTE le signale sans délai sur la PLATEFORME AVIS2SANTE. Le PATIENT ainsi signalé ne recevra pas l'email lui permettant de donner son AVIS.

La PLATEFORME AVIS2SANTE se réserve le droit de supprimer un AVIS déposé en violation de ses engagements susvisés et de retirer à son auteur le droit de déposer des AVIS.

La PLATEFORME AVIS2SANTE se réserve le droit de refuser un avis concernant un PROFESSIONNEL ou un ETABLISSEMENT DE SANTE qui a supprimé son espace sur la PLATEFORME, qui a cessé son activité ou qui ne souhaite plus être noté.

La PLATEFORME AVIS2SANTE conserve l'horodatage du dépôt de l'avis ainsi que la date du rendez-vous évalué.

Chaque AVIS fait l'objet d'une publication distincte sur la PLATEFORME, qui en est le seul support. La PLATEFORME se charge d'anonymiser les AVIS, qui apparaissent dans l'ordre antéchronologique.

Les AVIS seront également pris en compte dans des moyennes établies par item, arrondies au nombre entier le plus proche, et à défaut supérieur. Ces moyennes sont établies par année d'exercice à partir de la date d'inscription du PROFESSIONNEL ou l'ETABLISSEMENT DE SANTE.

La PLATEFORME AVIS2SANTE s'interdit toute modification d'un AVIS publié et les PROFESSIONNELS ou ETABLISSEMENT DE SANTE évalués n'en auront pas non plus la possibilité.

En cas de doute sérieux sur l'authenticité d'un AVIS, le PROFESSIONNEL ou l'ETABLISSEMENT DE SANTE concerné sont invités à adresser un e-mail motivé à l'adresse assistance@avis2sante.fr.

En tout état de cause, il est rappelé à tout PROFESSIONNEL que ce dernier s'inscrit sur la PLATEFORME de manière autonome et éclairée et qu'à cet égard seuls les PROFESSIONNELS sont responsables des conséquences de leurs actes sur la PLATEFORME.

Ainsi, chaque PROFESSIONNEL est libre d'accepter que ses PATIENTS publient des AVIS à son sujet en sachant que conformément notamment aux articles R.4127-19 et R.4127-20 du code de la santé publique le médecin doit « veiller à l'usage qui est fait de son

nom, de sa qualité ou de ses déclarations » et « se garder de toute attitude publicitaire ».

6.4.5 Agenda Interprofessionnel

Si son PATIENT l'y a autorisé, le PROFESSIONNEL DE SANTE peut, via la PLATEFORME AVIS2SANTE, prendre rendez-vous pour son PATIENT auprès d'un autre PROFESSIONNEL DE SANTE inscrit sur la PLATEFORME, de manière à obtenir un autre avis, ou à orienter son PATIENT vers un confrère spécialisé, conformément à la vocation du « parcours de soin ».

Le premier PROFESSIONNEL consulté n'en retire aucun bénéfice pécuniaire et renvoie le PATIENT vers son confrère à titre gratuit. **Cette pratique ne s'apparente en aucun cas à une forme de compéage : aucune coalition d'intérêt ne lie les deux PROFESSIONNELS en question.**

Le PATIENT garde toute sa liberté de choix et reste libre de refuser une telle prise de rendez-vous.

Dans ce cadre, le PATIENT peut également donner son accord afin que le PROFESSIONNEL DE SANTE qu'il a rencontré échange avec un autre PROFESSIONNEL DE SANTE qu'il va rencontrer, via une messagerie sécurisée, des informations médicales jugées pertinentes à son sujet. **Aucun échange ne peut avoir lieu sans l'accord du PATIENT.**

A cet égard, il est ici rappelé que deux PROFESSIONNELS de SANTE ne pourront échanger à propos d'un PATIENT :

- Que si celui-ci les y a autorisés ;
- Que par le biais de la messagerie sécurisée mise en place par AVIS2SANTE ;

ARTICLE 7 OBLIGATIONS - *Quels sont vos droits et devoirs sur la PLATEFORME AVIS2SANTE ?*

7.1 Les obligations des UTILISATEURS

Dans le cadre de l'utilisation de la PLATEFORME AVIS2SANTE, chaque UTILISATEUR s'engage à se conformer aux dispositions des présentes CGU et notamment à :

- Utiliser la PLATEFORME AVIS2SANTE conformément aux finalités décrites dans les présentes CGU ;
- Ne pas porter atteinte aux droits des tiers et respecter la vie privée des tiers et la confidentialité des échanges ;

- Ne pas tenter de reproduire ou télécharger les CONTENUS publiés par les CONTRIBUTEURS à exception des articles téléchargeables, disponibles en format .pdf.
- Ne pas tenter de détourner les internautes vers un autre site ou un service concurrent ;
- Ne pas utiliser la PLATEFORME pour envoyer massivement des messages non sollicités ;
- Ne pas diffuser des données ayant pour effet de diminuer, désorganiser, ralentir ou interrompre le fonctionnement normal de la PLATEFORME ;
- Ne pas violer ou tenter de violer la sécurité ou l'intégrité de la PLATEFORME, de communiquer toute information trompeuse, d'utiliser les informations collectées via la PLATEFORME à des fins illicites ;
- Ne pas tenter de commettre un quelconque acte de contrefaçon à l'égard de tiers, et ce par quelque moyen que ce soit ;
- Ne pas détourner la finalité de la PLATEFORME AVIS2SANTE pour commettre des crimes, délits ou contraventions réprimés par le Code pénal ou toute autre loi ;
- Ne pas chercher à porter atteinte, au sens des articles 323-1 et suivants du Code pénal, aux systèmes de traitement automatisés de données mis en œuvre pour les besoins de la PLATEFORME AVIS2SANTE ;
- Ne pas usurper l'identité ou le statut d'un tiers ou d'un autre INSCRIT de la PLATEFORME AVIS2SANTE ;
- Ne pas revendre ou céder, de quelque manière que ce soit, les coordonnées d'un INSCRIT.

7.2 Les obligations des CONTRIBUTEURS et PROFESSIONNELS

Il est strictement interdit aux CONTRIBUTEURS de publier sur la PLATEFORME AVIS2SANTE des CONTENUS manifestement illicites, contrefaisants, contraire à l'ordre public, aux lois applicables ou aux bonnes mœurs. Sont également prohibés tous propos ou attitudes civilement ou pénalement répréhensibles.

Par leur publication même, les CONTRIBUTEURS certifient disposer de tous les droits et autorisations pour publier les CONTENUS sur la PLATEFORME AVIS2SANTE.

Le CONTRIBUTEUR, seul responsable des CONTENUS qu'il diffuse via la PLATEFORME, garantit AVIS2SANTE contre toute action judiciaire diligentée par un tiers fondée sur la diffusion d'un CONTENU litigieux qu'il a

publié, au regard de son caractère illicite comme des droits de propriété intellectuelle.

LES PROFESSIONNELS DE SANTE sont en outre soumis aux règles de la déontologie, qui **prohibent toute publicité** : ils doivent donc se garder de toute attitude publicitaire, mettant en avant un profil personnel ou des actes accomplis au-delà d'une information objective, afin de servir leurs intérêts ou ceux de tiers.

Pour échapper à la qualification publicitaire, les CONTENUS publiés doivent avoir une finalité éducative, préventive, scientifique ou sanitaire.

Conformément à leur déontologie, l'information délivrée par les PROFESSIONNELS DE SANTE doit être :

- **Enoncée en des termes clairs, appropriés et humanistes ;**
- **Conformes aux acquis de la science, actualisée et pertinente ;**
- **Objective, neutre et exacte ;**
- **Relative à un champ de compétence ou une spécialité du CONTRIBUTEUR ;**
- **Digne, loyale et respectueuse des règles d'indépendance du médecin.**

Les CONTRIBUTEURS ont en outre un devoir de prudence et doivent s'inquiéter des répercussions de leurs propos.

Les CONTRIBUTEURS s'engagent à publier les CONTENUS dans le respect du secret professionnel et de la confidentialité absolue des données de santé.

7.3 Les obligations des MEMBRES

Chaque MEMBRE est seul responsable de l'ensemble des informations qu'il envoie ou publie sur la PLATEFORME AVIS2SANTE. Il s'engage à être honnête et sincère dans les informations fournies à AVIS2SANTE et, le cas échéant, à l'ensemble des autres UTILISATEURS.

En cas de manquement aux présentes CGU imputable à un MEMBRE, AVIS2SANTE pourra suspendre ou résilier son ESPACE PATIENT de la PLATEFORME AVIS2SANTE, sans recours possible de sa part et sans mise en demeure préalable.

7.4 Les obligations d'AVIS2SANTE

- Obligations concernant les AVIS

Concernant les AVIS, AVIS2SANTE n'exerce aucun contrôle, à l'exception du fait qu'un rendez-vous ait effectivement eu lieu entre le PROFESSIONNEL DE SANTE et le MEMBRE ou dans l'ETABLISSEMENT DE SANTE concerné.

AVIS2SANTE se charge d'anonymiser les avis des PATIENTS.

Le PATIENT est le seul auteur de ses AVIS et doit en tout état de cause respecter les présentes CGU.

La PLATEFORME AVIS2SANTE s'interdit tout achat d'AVIS, de même qu'elle l'interdit aux PROFESSIONNELS et ETABLISSEMENTS DE SANTE qui font l'objet des AVIS.

- Obligations en tant que simple hébergeur de CONTENUS

AVIS2SANTE ne fait qu'héberger les CONTENUS publiés par les CONTRIBUTEURS et ne saurait être tenue responsable du contenu de ces contributions, tant vis-à-vis de leur exactitude que de leur caractère illicite ou contraire aux normes déontologiques de leur auteur.

Les CONTRIBUTEURS sont seuls responsables des CONTENUS qu'ils publient. AVIS2SANTE ne pourra donc être tenue responsable pour les dommages consécutifs à la diffusion des CONTENUS, à l'inexécution ou à la mauvaise exécution par les CONTRIBUTEURS des obligations mises à leur charge.

La PLATEFORME AVIS2SANTE n'exerce aucun contrôle, aucune modération *a priori* sur les CONTENUS publiés par les CONTRIBUTEURS, que ce soit directement sur la PLATEFORME ou sur la CHAINE WEB TV. De ce fait, elle a la qualité d'hébergeur au sens de l'article 6 I 2) de la Loi du 21 juin 2004 pour la confiance en l'économie numérique.

En cette qualité, la PLATEFORME AVIS2SANTE met en place tous les moyens de lutte contre les CONTENUS illicites et notamment faisant l'apologie des crimes contre l'humanité, incitant à la haine raciale ou relative à la pornographie infantine.

A ce titre, elle requiert une authentification forte de la part des CONTRIBUTEURS et conserve les données de connexion et d'authentification afin d'être en mesure d'identifier et de retrouver les internautes diffusant de tels CONTENUS. Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la Politique de confidentialité accessible à l'adresse <https://www.avis2sante.fr/droit-des-usagers>.

En outre, AVIS2SANTE s'engage à retirer promptement tout CONTENU manifestement illicite dès qu'elle en aura connaissance. A cette fin, un bouton « signaler un contenu manifestement illicite » qui figure sous chaque publication. La notification peut également se faire par courriel à l'adresse cil@avis2sante.fr ou par voie postale, selon les formes prescrites par l'article 6 I 5) de la Loi du 21 juin 2004, à l'adresse suivante : 203, allée du Cap Marestan, 83 140 Six Fours Les Plages.

Si la PLATEFORME n'a aucune obligation de surveillance a priori, elle s'engage néanmoins à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour éviter une nouvelle diffusion de tels contenus dans les meilleurs délais.

- Obligations générales dans la fourniture des SERVICES

L'obligation générale d'AVIS2SANTE dans le cadre de la fourniture des SERVICES gratuits est une obligation de moyens, et les UTILISATEURS reconnaissent qu'il ne pèse sur elle aucune obligation de résultat ou de moyens renforcée d'aucune sorte.

AVIS2SANTE s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer une continuité d'accès et d'utilisation de la PLATEFORME AVIS2SANTE, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

ARTICLE 8 CONTRAT DE SOIN

AVIS2SANTE est totalement étrangère à la prestation médicale sur laquelle a pu déboucher une rencontre entre un UTILISATEUR et un PROFESSIONNEL ou un ETABLISSEMENT DE SANTE.

Ainsi, une consultation médicale qui a lieu suite à une rencontre sur la PLATEFORME devra, naturellement, donner lieu à un paiement par le PATIENT et, le cas échéant, à une prise en charge par la Sécurité Sociale.

En tout état de cause, le PROFESSIONNEL restera débiteur de ses obligations traditionnelles à l'égard de l'administration fiscale, que ce soit pour la déclaration des revenus perçus ou pour le paiement des taxes et impositions qui en découlent.

ARTICLE 9 RESPONSABILITE

9.1 Les responsabilités d'AVIS2SANTE

AVIS2SANTE décline toute responsabilité :

- En cas d'impossibilité d'accéder temporairement à la PLATEFORME du fait

d'opérations de maintenance technique ou d'actualisation des informations publiées ;

- En cas d'attaque virale menant notamment à une intrusion dans ses systèmes d'information ou à un vol de données ;
- En cas d'utilisation anormale ou d'exploitation illicite de la PLATEFORME. L'UTILISATEUR est alors seul responsable des dommages causés aux tiers et des conséquences des réclamations ou actions qui pourraient en découler ;
- En cas d'utilisation répréhensible de la PLATEFORME par un UTILISATEUR, qui causerait à un autre UTILISATEUR ou à un tiers un quelconque dommage ;
- En cas de manquement aux présentes CGU ;
- En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat de soin découlant d'une rencontre sur la PLATEFORME.

L'UTILISATEUR ne pourra engager la responsabilité d'AVIS2SANTE qu'après lui avoir notifié par LRAR le manquement allégué et après une absence de réponse pendant un délai de trente (30) jours à compter de la réception de cette mise en demeure. En tout état de cause, il est rappelé que la responsabilité d'AVIS2SANTE ne pourra être recherchée qu'en cas de faute prouvée.

- La responsabilité en tant qu'intermédiaire

La PLATEFORME AVIS2SANTE est un intermédiaire : elle met en relation des PATIENTS et des PROFESSIONNELS ou ETABLISSEMENTS DE SANTE.

A ce titre, la PLATEFORME AVIS2SANTE n'est pas garante de l'exécution du contrat de soin éventuellement conclu du fait de son utilisation, ni même de sa non-conclusion. Tiers au contrat de soin, elle ne peut être tenue pour responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations par l'une ou l'autre des parties audit contrat. Elle ne reçoit aucune rémunération du fait de sa conclusion.

- La responsabilité en tant qu'hébergeur

N'exerçant aucun contrôle a priori sur les CONTENUS qu'elle ne publie pas, AVIS2SANTE a le statut d'hébergeur.

De ce fait, sa responsabilité ne peut être engagée que s'il est établi qu'elle avait effectivement connaissance du caractère illicite de CONTENUS et que, ayant eu connaissance de ce caractère illicite, elle n'a pas agi promptement pour retirer ces CONTENUS ou en rendre l'accès impossible.

Cette peut notamment consister dans une notification valable, dont la procédure est précisée à l'article 7.4 des présentes CGU.

9.2 La responsabilité des CONTRIBUTEURS

En tant que PROFESSIONNEL ou association, le CONTRIBUTEUR s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en cette qualité et notamment celles rappelées à l'article 7.2 des présentes.

A ce titre, mais également en tant qu'éditeur de son MINI-SITE et des CONTENUS qu'il publie, le CONTRIBUTEUR fait son affaire de tout litige et de toute poursuite judiciaire relative à ses informations et données ainsi qu'à la violation de ses obligations, et en garantit AVIS2SANTE.

Il est bien sûr rappelé qu'AVIS2SANTE décline toute responsabilité dans le cas d'un contentieux entre un PROFESSIONNEL et son ordre professionnel concernant un éventuel manquement à sa déontologie.

9.3 La responsabilité des UTILISATEURS

L'UTILISATEUR est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel, causé par lui-même à AVIS2SANTE, à d'autres UTILISATEURS ou à tout tiers du fait de son utilisation de la PLATEFORME. AVIS2SANTE décline toute responsabilité à ce titre, et en particulier lorsque la cause du préjudice constitue une violation des présentes CGU.

ARTICLE 10 PROPRIETE INTELLECTUELLE – *A qui appartiennent les droits de propriété intellectuelle des éléments composant la PLATEFORME ?*

10.1 Les droits des CONTRIBUTEURS

Les CONTRIBUTEURS, s'ils ne sont pas eux-mêmes les auteurs ou les interprètes des CONTENUS qu'ils publient, certifient avoir obtenu l'autorisation écrite des auteurs ou des interprètes de publier les CONTENUS sur la PLATEFORME AVIS2SANTE.

La responsabilité de la PLATEFORME ne pourra en aucun cas être recherchée à ce titre, et chaque CONTRIBUTEUR l'en garantit : il sera responsable en cas de litige lié à la titularité des droits d'auteur ou à l'autorisation de publication.

Lorsqu'il publie un CONTENU sur la PLATEFORME, le CONTRIBUTEUR concède gratuitement à AVIS2SANTE une licence d'utilisation, de publication et de représentation du CONTENU, afin que celui-ci puisse être diffusé auprès des UTILISATEURS ou des seuls PROFESSIONNELS, en fonction des préférences indiquées par le CONTRIBUTEUR. Cette licence est accordée pour la durée pendant laquelle le CONTENU pourra être accessible sur la PLATEFORME, et pour le monde entier.

Quelle que soit le paramètre de diffusion choisi par le CONTRIBUTEUR lors de la publication de ces CONTENUS sur la PLATEFORME ou sur la CHAINE WEB TV, les CONTENUS sont et restent la propriété exclusive de leurs propriétaires et ne peuvent être reproduits, copiés ou représentés par les UTILISATEURS en dehors des conditions des présentes CGU sous peine de poursuites judiciaires.

Le CONTRIBUTEUR souhaitant diffuser un CONTENU vidéo sur la CHAINE WEB TV est invité à se reporter à l'article 6.2 des présentes.

10.2 Les droits de la PLATEFORME AVIS2SANTE

Les marques, logos, slogans, graphismes, photographies, animations, vidéo, bases de données et textes contenus sur la PLATEFORME AVIS2SANTE, autres que ceux communiqués par les CONTRIBUTEURS, sont la propriété exclusive d'AVIS2SANTE, et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sous peine de poursuites judiciaires.

Il en est de même des développements informatiques, technologies et développements sous-jacents constituant la PLATEFORME. Ils ne peuvent donc être reproduits, décompilés, désassemblés sans autorisation expresse préalable, sous peine de poursuites judiciaires.

10.3 Respect des droits de propriété intellectuelle par les UTILISATEURS

Toute reproduction totale ou partielle des contenus de la PLATEFORME AVIS2SANTE ou des CONTENUS des CONTRIBUTEURS, par quelque procédé que ce soit est

interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants et les articles L.713-1 et suivants du Code de la Propriété intellectuelle.

AVIS2SANTE interdit par ailleurs expressément :

1° L'extraction, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitative ou quantitative substantielle du contenu de la base de données de la PLATEFORME AVIS2SANTE sur un autre support, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit ;

2° La réutilisation, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitative ou quantitative substantielle du contenu de la base de données de la PLATEFORME AVIS2SANTE, quelle qu'en soit la forme ;

3° L'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitatives ou quantitatives non substantielles du contenu de la base de données de la PLATEFORME AVIS2SANTE dès lors que ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normales de cette base.

A ce titre, l'UTILISATEUR s'engage à n'utiliser aucun contenu de la PLATEFORME AVIS2SANTE, hors des autorisations délivrées dans le cadre des présentes.

ARTICLE 11 DONNEES PERSONNELLES LA PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES NOUS IMPORTE

11.1 Traitements de données généraux

AVIS2SANTE est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires à l'exécution des SERVICES proposés par sa PLATEFORME AVIS2SANTE.

Si vous cochez la case autorisant AVIS2SANTE à y procéder, la PLATEFORME est également susceptible de vous géolocaliser et d'enregistrer ces données de géolocalisation.

Ces données, nécessaires à la bonne gestion de la PLATEFORME et à la fourniture des SERVICES, seront traitées conformément aux finalités prévues lors de la collecte.

AVIS2SANTE a conscience du caractère potentiellement sensible des données fournies par les USAGERS via la

PLATEFORME et garantit à ce titre la sécurité de l'hébergement de ces données. Pour cette raison, les traitements de données mis en place par la PLATEFORME AVIS2SANTE a fait l'objet de déclarations à la CNIL n° 1985282, n° 1985295 et n° 1985302.

De plus, AVIS2SANTE s'est dotée d'un Correspondant Informatique et liberté (CIL) chargé de l'accompagner dans le respect de sa politique de respect des données à caractère personnel et d'élaborer le registre de l'ensemble de ses traitements de données à caractère personnel.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'UTILISATEUR INSCRIT dispose d'un droit d'opposition (article 38 de la Loi) s'il justifie d'un motif légitime tel que prévu par la Loi, d'un droit d'accès (article 39 de la Loi), de rectification et de suppression (article 40 de la Loi) pour les données le concernant qui ont été traitées dans le cadre de l'utilisation de la PLATEFORME.

Il pourra exercer ces droits en écrivant à : AVIS2SANTE 203, allée du Cap Marestan, 83 140 Six Fours Les Plages ou par email à : cil@avis2sante.fr.

Les UTILISATEURS s'engagent à respecter l'ensemble des dispositions légales relatives à la protection des données à caractère personnel.

11.2 Traitements de données de santé

AVIS2SANTE ne traite pas directement de données à caractère personnel dites « de santé » et donc considérées comme « sensibles » au sens de la loi Informatique et Libertés.

En effet, les seules données qui sont traitées par AVIS2SANTE en tant que responsable de traitement sont des données « traditionnelles » et non sensibles.

Les données « de santé » qui pourraient être traitées par AVIS2SANTE sont celles qu'AVIS2SANTE traite en tant que sous-traitant (au sens de l'article 35 de la loi du 6 janvier 1978) des PROFESSIONNELS référencés sur la PLATEFORME, et selon leurs instructions. Ainsi, AVIS2SANTE peut être amenée à traiter des données ayant trait à une pathologie, ou à un traitement médical dans le cadre de la prise de rendez-vous, ou dans le cadre de son service de secrétariat médical à distance. Toutefois, pour ces SERVICES, AVIS2SANTE agira uniquement selon les instructions du PROFESSIONNEL qui sera responsable de la licéité des traitements opérés.

En tout état de cause, l'ensemble des données traitées et stockées par AVIS2SANTE est hébergé auprès d'un hébergeur agréé « données de santé ».

L'hébergement est assuré par SynAAps – BUSINESS GEOGRAPHIC - Groupe CIRIL
49 Avenue Albert Einstein 69100 Villeurbanne, France
Téléphone : +33 (0)4 72 69 16 80

Enfin, les échanges entre PROFESSIONNELS, qui peuvent concerner le dossier médical d'un PATIENT en commun transitent par le service de messagerie MEDIMAIL qui est opéré par le GIP MiPih, structure publique de coopération inter-hospitalière.

L'encadrement des responsabilités afférentes est régi par les Conditions générales d'utilisation accessibles à l'adresse suivante :

https://medimail.mipih.fr/data/docs/CGU_Medimail_V1.4.2.pdf.

Pour plus d'informations sur le traitement de ses données, tout UTILISATEUR est invité à se référer à la Politique de Confidentialité accessible à l'adresse <https://www.avis2sante.fr/droit-des-usagers>.

ARTICLE 12 MODIFICATIONS - Comment procéderons-nous pour vous aviser des modifications apportées aux présentes CGU ?

AVIS2SANTE se réserve la faculté de mettre à jour et modifier les présentes CGU à tout moment. Les modifications apportées entreront en vigueur dix (10) jours après leur mise en ligne sur la PLATEFORME AVIS2SANTE.

Les UTILISATEURS pourront prendre connaissance de ces modifications à l'adresse URL suivante : <https://www.avis2sante.fr/docs/policies-terms.pdf>.

ARTICLE 13 RÉCLAMATIONS

AVIS2SANTE est à la disposition de ses UTILISATEURS.

Pour nous faire part de vos remarques et autres observations, nous vous invitons à nous écrire à l'adresse suivante : contact@avis2sante.fr

Nous nous engageons à vous répondre dans les plus brefs délais.

ARTICLE 14 DISPOSITIONS GENERALES

Aucune indication, ni aucun document ne pourra engendrer d'obligation non comprise dans les présentes CGU, s'il ne fait l'objet d'un nouvel accord entre les PARTIES.

Le fait que l'une des PARTIES n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des présentes CGU, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ladite clause.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque de celles-ci, les titres seront déclarés inexistantes.

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGU venait à être déclarée nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

ARTICLE 15 DROIT APPLICABLE - LITIGES

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

En cas de différend survenant entre les PARTIES au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des présentes, les PARTIES s'efforceront de le régler à l'amiable.

Dans l'hypothèse où l'UTILISATEUR est un consommateur au sens du droit de la consommation, si aucun accord n'est trouvé ou si l'UTILISATEUR justifie avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès d'AVIS2SANTE par une réclamation écrite, il sera alors proposée une procédure de médiation facultative, menée dans un esprit de loyauté et de bonne foi en vue de parvenir à un accord amiable lors de la survenance de tout conflit relatif au présent contrat, y compris portant sur sa validité.

Pour enclencher cette médiation, l'UTILISATEUR peut contacter le médiateur d'AVIS2SANTE. Conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons par voie électronique: <https://app.medicys.fr/?prold=d5d82399-05ee-4410-a8b8-6e643caf2096>

A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE DANS UN DELAI D'UN (1) MOIS A COMPTER DE LA SAISINE DE L'UNE DES PARTIES PAR VOIE DE LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION, LE LITIGE SERA SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPETENTS.

SI L'UTILISATEUR EST UN PROFESSIONNEL OU UNE PERSONNE MORALE, LE LITIGE SERA SOUMIS AUX TRIBUNAUX DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS AUXQUELS IL EST FAIT EXPRESSEMENT

ATTRIBUTION DE COMPETENCE, CETTE
ATTRIBUTION DE COMPETENCE S'APPLIQUANT
EGALEMENT EN MATIERE DE REFERE.